


# Loire amont

les nouvelles de l'eau n° 2 - Janvier 2014

## Le mot du Président



Le Département de la Haute-Loire s'implique fortement dans l'élaboration du SAGE Loire amont depuis 2005. C'est un travail sur le long terme **qui commence à porter ses fruits**. Les acteurs de l'eau ont aujourd'hui une **vision partagée** des problématiques du territoire, un **lieu de discussion privilégié** : la Commission Locale de l'Eau, et de **nombreuses connaissances supplémentaires**. On peut notamment citer l'amélioration de la connaissance du fonctionnement d'un **aménagement hydroélectrique structurant** pour le bassin versant Loire amont, celui de Montpezat sur la partie ardéchoise, des zones humides, ou encore des seuils présents sur les cours d'eau du bassin versant Loire amont.

Tous les échanges conduits jusqu'à présent et tous les nouveaux savoirs vont servir de base aux **discussions décisives qui vont être conduites en 2014** et vont aboutir à la **validation de la stratégie** du SAGE Loire amont par les membres de la CLE. Ainsi, les acteurs de l'eau du bassin versant, élus, représentants des services de l'Etat ou usagers de l'eau, vont choisir collectivement la politique de l'eau de leur territoire. C'est une véritable opportunité qu'apporte le SAGE, une démarche qu'il faut considérer comme un véritable outil au service du développement territorial.

Souhaitons donc pour 2014 des **échanges riches, associant le plus grand nombre**, pour aboutir à un document ambitieux de préservation des milieux aquatiques tout en conciliant les différents usages de l'eau (alimentation en eau potable, industrie, agriculture, production hydroélectrique, loisirs...).

**Michel Joubert**

Président de la Commission Locale de l'Eau

## LIEN VERS LE SITE DU SAGE SUR L'ODE ET SUR GESTEAU

Retrouvez l'ensemble des documents du S.A.G.E. Loire amont sur le site de l'observatoire départemental de l'eau du Conseil général de Haute-Loire [www.ode43.fr](http://www.ode43.fr) à la rubrique " gestion intégrée " et sur le site [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

## QUI VOUS REPRÉSENTE AU SEIN DE LA CLE ?

La Commission Locale de l'Eau est constituée par le Préfet. Sa composition (1/2 élus, 1/4 usagers et 1/4 représentants de l'état) permet de représenter les différents acteurs concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Pour savoir qui vous représente, vous pouvez consulter l'arrêté nominatif téléchargeable sur le site internet du SAGE. Les organismes siégeant à la CLE sont les suivants :

### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres)

- Association des maires de Haute-Loire, d'Ardèche, de la Loire et du Puy-de-Dôme
- Syndicat d'Assainissement et d'Eau du Puy-en-Velay
- Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
- SICALA
- Syndicat des Eaux de l'Emblavez
- Syndicat des Eaux de l'Ance Arzon
- Syndicat Ardèche Claire
- SIVOM de Coucouron
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
- Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau d'Hauteville et Lavalette
- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- Parcs Naturels Régionaux Livradois Forez et des Monts d'Ardèche
- Conseils généraux de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Loire et du Puy-de-Dôme
- Conseils Régionaux d'Auvergne et Rhône-Alpes
- Etablissement Public Loire

### Collège des représentants des usagers (16 membres)

- Fédérations départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire, Ardèche, Loire et Puy-de-Dôme
- Fédération Régionale Auvergne Nature Environnement
- Fédération Nature Haute-Loire
- SOS Loire Vivante
- Fédération Départementale des Sports d'Eaux Vives de Haute-loire
- Chambres de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire et de la Loire
- Chambres d'Agriculture de la Haute-Loire, de l'Ardèche et de la Loire
- Mission Départementale de Développement Touristique de Haute-Loire
- UFC Que Choisir
- EDF - groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche
- Producteurs autonomes d'électricité
- Syndicat des propriétaires forestiers privés de la Haute-Loire

### Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (15 membres)

- Monsieur le Préfet Coordonnateur de bassin Loire Bretagne
- Monsieur le Préfet de Région Rhône Alpes
- Messieurs les Préfets de Haute-Loire, d'Ardèche, de la Loire et du Puy-de-Dôme
- DREAL Auvergne
- Agences de l'Eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse
- Mission Interservices pour l'Eau et la Nature de la Haute-Loire
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Auvergne Limousin
- Office National des Forêts - Agence Montagnes d'Auvergne
- Centre Régional de la Propriété Forestière

1 Lien vers le site du SAGE sur l'ODE et sur GESTEAU ~ 1 Qui vous représente au sein de la CLE ~ 2 L'avancement du SAGE ~ 3 Nouvelles des actions en cours sur le territoire ~ 4 Les acteurs de l'eau proposent ~ 4 Les documents du SAGE ~ 4 Glossaire ~ 4 Contacts

**SAGE**  
Loire amont

# L'avancement du SAGE

## Des enjeux du diagnostic et scénario tendanciel à l'identification des priorités d'intervention du SAGE Loire Amont

Les **caractéristiques actuelles du territoire** et le **portrait futur du territoire ont été dressés**. Cette démarche d'anticipation du futur a permis de **cibler et prioriser les axes d'interventions et les secteurs géographiques à prendre en compte dans le SAGE**. Parmi les principaux, citons quelques éléments :

- Des sous-bassins présentent une **pression de prélèvement** élevée au vu des débits d'étiages des cours d'eau, ce qui peut impacter le bon fonctionnement des milieux aquatiques (Beaume, Dolaizon, Vourzac, Borne, Châlon, Ran, Arzon, Gagne et Suisse).  
• L'aménagement hydroélectrique de **Montpezat a une influence sur le régime des crues**. Quand à l'amélioration de la connaissance des éventuels **impacts de son fonctionnement sur les milieux aquatiques, cela vient de faire l'objet d'une étude en cours** (voir partie spécifique du journal dédiée à cette étude).  
• De futures **dégradations sur les zones humides et les cours d'eau** sont attendues sur le territoire, principalement dans l'axe urbanisé ainsi que sur les têtes de bassins et en zone d'élevage ou zone forestière, notamment sur le plateau du Devès.  
• De nombreux **ouvrages infranchissables** modifiant les flux sédimentaires sont identifiés sur tous les affluents de la Loire, par exemple sur la Gagne, la Gazeille, la Laussonne, la Sumène.  
• La **fréquentation touristique des milieux peut entraîner un risque localisé de dégradation**. Le département de l'Ardeche et le long des Gorges de la Loire sont les secteurs prioritaires.  
• Une **amélioration de la qualité de l'eau est observée mais il reste des secteurs où la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante** (en priorité dans l'axe urbanisé : sous bassins de la Sumène, de la Gagne, de la Borne, de la Laussonne, de la Gazeille, de la Suisse et du Ramel). Le **paramètre phosphore** est à traiter en priorité.  
• La **qualité de l'eau à l'exutoire du SAGE n'est pas satisfaisante par le cumul d'impacts des rejets et des pollutions diffuses**.  
• Le territoire est caractérisé par des zones à enjeux soumises au **risque d'inondation**.

Les **objectifs** auxquels le SAGE devra prioritairement répondre découlent de ces constats.

## Quel choix pour la future gestion de l'eau du territoire ?

Trois stratégies, d'ambition croissante, vont être proposées aux membres de la CLE début 2014. La stratégie retenue sera le fil conducteur de la rédaction des documents du SAGE.

**La stratégie 1 permet principalement de répondre aux obligations réglementaires et priorités du SDAGE\* Loire Bretagne**, que ce soit pour l'atténuation des impacts des ouvrages hydro-électriques, la restauration des cours d'eau, des zones humides et de la continuité écologique (transit piscicole et sédimentaire) des ouvrages hydrauliques, l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux, la protection et la prévention des inondations (application de la stratégie au périmètre du TRI – Territoire à Risque Important). Elle met l'accent sur la réduction des prélèvements sur les bassins les plus prioritaires. Les **enjeux quantitatifs** font en effet l'objet d'une attention spécifique avec une volonté affichée d'accroître la connaissance sur les prélèvements en eau potable et sur la performance des réseaux dans les bassins à risque identifiés dans le SAGE. Concernant plus particulièrement l'aménagement hydro-électrique de **Montpezat**, la stratégie 1 prévoit de réduire les impacts de l'aménagement hydroélectrique ainsi que d'étudier différentes pistes pour optimiser le fonctionnement de l'ouvrage.

**La stratégie 2, qui englobe la première, correspond à un SAGE plus attentif aux enjeux de qualité biologique des milieux** notamment par la mise en œuvre d'actions de protection et de préservation des zones humides et des cours d'eau **sur un territoire élargi par rapport à la stratégie 1** (Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) pour les zones humides, bassins définis comme prioritaires par le SAGE pour les cours d'eau). Cette stratégie permet **d'intégrer la dimension touristique**, en proposant notamment des conseils et accompagnements financiers pour le développement d'activités touristiques respectueuses des milieux aquatiques. L'élargissement des **zones d'application de certaines mesures à l'ensemble des bassins définis comme prioritaires** permet de mieux répondre aux risques identifiés par le SAGE et lui confère une certaine plus-value jusqu'alors peu marquée.

**La stratégie 3, qui inclut les deux précédentes, représente la stratégie la plus ambitieuse tout en restant acceptable pour les acteurs et la population, avec un SAGE plus ambitieux sur les questions de qualité biologique et de risque inondation.** Cette stratégie se différencie de la stratégie 2 par une **prise en compte globale sur tout le territoire du SAGE des enjeux liés aux zones humides**, la réalisation d'une sensibilisation cohérente et équitable sur l'ensemble du territoire et un effort particulier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Par ailleurs, elle permet d'**appréhender la gestion des crues et des inondations à l'échelle du périmètre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Amont**, en ayant ainsi une vision de bassin versant et en intégrant ainsi l'ensemble des enjeux inondation du territoire.





# Nouvelles des actions en cours sur le territoire



## Recensement des seuils

**Le recensement des obstacles entravant la libre circulation piscicole et le transport des sédiments** sur le territoire Loire amont a été conduit par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire. L'étude a porté sur 367 kilomètres de cours d'eau ; 291 ouvrages ont été visités. Une fiche d'identification, comportant leurs principales caractéristiques, a été réalisée pour chacun de ces ouvrages. À partir de ces données, une carte de synthèse par rivière a été établie. Ces données sont consultables auprès de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire.

### Zoom sur le bassin versant de la Gagne :

- 42 km de cours d'eau parcourus,
- 37 ouvrages recensés, dont 17 difficilement franchissables ou infranchissables.

### Zoom sur le bassin versant de la Sumène :

- 35.8 km parcourus,
- 31 ouvrages recensés, dont 19 difficilement franchissables ou infranchissables.

### Zoom sur le bassin versant du Ramel :

- 24 ouvrages recensés, dont 19 difficilement franchissables ou infranchissables.

## Aménagement hydroélectrique de Montpezat : vers une amélioration de la connaissance de son impact

L'aménagement hydroélectrique de Montpezat, situé sur le plateau ardéchois en tête de bassin de la Loire, est un aménagement structurant pour le territoire, par son intérêt stratégique pour la production énergétique, la régulation de tension et de production, la sécurité des réseaux électriques et le transfert d'eau entre le bassin versant de la Loire et celui de l'Ardeche. La CLE avait identifié comme enjeu l'amélioration de la connaissance relative à cet ouvrage. L'étude correspondante a été confiée fin 2011 au bureau d'études **ECCEL Environnement**.

Les phases de recherche bibliographique et de terrain se sont déroulées tout au long de l'année 2012, en partenariat avec les services du Conseil Général en charge du suivi de la qualité des cours d'eau (SATEA), avec par exemple :

- un **suivi physico-chimique, des diatomées\***, **des invertébrés\***, **des macrophytes\***,
- un **suivi thermique** en continu avec des sondes de température,
- un **suivi piscicole** par la réalisation de pêches électriques\*,
- un **suivi des habitats piscicoles** par la méthode des microhabitats\*,
- une **prospection topographique des retenues**, afin d'expertiser la continuité sédimentaire.

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- **La qualité des milieux en aval des aménagements oscille entre le niveau bon et le niveau très bon, que ce soit pour la physico-chimie, les invertébrés ou les peuplements piscicoles, avec néanmoins quelques nuances à apporter à l'aval immédiat du barrage de La Palisse ;**
- **L'impact des aménagements sur la circulation des sédiments semble limité aux secteurs à l'aval immédiat des barrages ;**
- **Des gains conséquents sont à attendre de l'augmentation des débits réservés prévue en 2014 (passage du 1/40 au 1/20ème du module du 15 septembre au 15 juin), principalement sur le Gage et la Loire à l'aval immédiat de Lapalisse. Le gain attendu devrait être beaucoup plus limité sur la Veyradeyre et la Loire plus en aval, ce dernier secteur étant plus éloigné et donc moins influencé.**



# Les acteurs de l'eau vous proposent

Rubrique destinée aux personnes qui participent à l'élaboration du SAGE, sur leurs perceptions des phases déroulées, leurs besoins et propositions pour la suite du processus et leur vision de ce qui paraît essentiel.

## Rédigé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, lors de sa séance du 25 octobre 2012, a présélectionné le territoire correspondant au **bassin versant de l'Ance du Nord pour l'étude et la préparation d'un contrat territorial**.

La partie amont du bassin versant de l'Ance du Nord se caractérise par des cours d'eau relativement bien préservés, et constitue un important réservoir biologique. On y retrouve en effet des populations de souches autochtones de truites et d'ombres communs, ainsi que deux espèces à forte valeur patrimoniale : la Moule perlière et l'Ecrevisse à pattes blanches.

Le contrat territorial de l'Ance du Nord permettra de répondre aux objectifs fixés au niveau européen sur la qualité des eaux des masses d'eau concernées, tout en prenant en compte les enjeux locaux définis dans le SAGE Loire-amont à travers un programme d'action multithématique.

Le portage de la démarche est assuré par la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance. Camille Michelou, chargée de mission Environnement, Agriculture, Forêt est chargée de piloter la construction de ce contrat territorial.

Une démarche progressive est privilégiée. Dans un premier temps, la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance porte la démarche sur la masse d'eau amont de l'Ance du Nord (Ance du Nord et ses affluents depuis la source jusqu'à Tiranges). L'objectif est ensuite d'étendre la démarche à l'ensemble du bassin versant.

Actuellement, l'état initial du bassin versant est en cours de réalisation. Le comité de pilotage est constitué, afin d'initier et d'encadrer le contrat territorial. Celui-ci est composé de représentants de l'Etat et ses établissements publics, de représentants des usagers, des collectivités et groupements locaux et enfin une représentation de la CLE du SAGE. Les études complémentaires indispensables au diagnostic initial seront lancées courant 2014. La rédaction des enjeux et du programme d'action localisé et chiffré constitueront le dossier de candidature, avec comme objectif le dépôt auprès de l'Agence de l'Eau en 2014.

## LES DOCUMENTS DU SAGE

Le SAGE est constitué :

- d'un **plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)**, dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux. Le PAGD relève du principe de **compatibilité\*** qui suppose qu'il n'y ait pas de contradiction majeure entre les décisions de l'Administration prises dans le domaine de l'eau et les objectifs généraux et dispositions du PAGD,
- d'un **règlement** fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs. Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à l'Administration et aux tiers, principalement dans l'exercice des activités mentionnées dans les nomenclatures eau et installations classées pour la protection de l'environnement. Les décisions prises dans ces domaines doivent être conformes\* aux règles du SAGE,
- d'un **rapport environnemental** où figure l'évaluation du SAGE au regard de l'environnement (voir rubrique spécifique sur ce sujet),
- d'un atlas cartographique.

Nous allons nous atteler à la rédaction de ces documents au premier semestre 2014.

## GLOSSAIRE

(des mots suivis de \* dans le texte)

• **Diatomées** : algue microscopique unicellulaire, identifiable à la forme de leur squelette. Omniprésentes dans nos rivières et nos lacs, elles servent d'indicateurs de la qualité des eaux : acidité, salinité, niveau et nature des pollutions organiques.

• **Invertébrés** : un invertébré est un animal qui n'a pas de colonne vertébrale ni d'autres os internes. Les insectes, les araignées, les mollusques et les crustacés appartiennent à ce groupe. Le fond des cours d'eau en est peuplé et leur présence est indispensable au bon équilibre de l'écosystème.

• **Macrophytes** : ensemble des plantes aquatiques macroscopiques, visibles à l'œil nu (exemple : le roseau, le scirpe, la massette, la renoncule). Sensibles à la qualité de l'eau et du sédiment, la présence, la prolifération ou au contraire la disparition d'espèces de macrophytes sont des indicateurs du niveau de pollution. L'inventaire des espèces de macrophytes, leur biomasse en poids sec et leur taux de recouvrement permet de définir l'état d'eutrophisation des eaux.

• **Pêches électriques** : moyen de capture de poissons et écrevisses par création d'un champ électrique. Méthode privilégiée d'étude des peuplements piscicoles des cours d'eau, les espèces capturées étant ensuite relâchées après comptage, mesures biométriques (taille et poids) et marquage ou prélèvements éventuels.

• **Méthode des microhabitats** : elle a pour objectif de quantifier, en fonction du débit, l'évolution de l'habitat physique de la rivière pour des poissons dont on connaît les exigences et les préférences biologiques. On peut ainsi estimer l'évolution avec le débit de l'habitat potentiel d'un secteur de rivière donné.

• **Conformité** : l'obligation de conformité interdit toute différence entre la norme supérieure et la norme subordonnée.

• **Compatibilité** : l'obligation de compatibilité est beaucoup plus souple. Elle implique seulement qu'il n'y ait pas de contrariété majeure entre la norme supérieure et la mesure d'exécution.

• **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Il s'agit d'un plan de gestion de l'eau, qui, à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique (Loire Bretagne en ce qui nous concerne) décrit la stratégie (objectifs et moyens pour y parvenir) pour retrouver le bon état de toutes les eaux. Il est élaboré par le Comité de Bassin.

## Votre avis nous intéresse

Des propositions, des remarques sur le bulletin d'informations, des infos à faire passer dans le prochain numéro ? Nous sommes à l'écoute, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [valerie.badiou@cg43.fr](mailto:valerie.badiou@cg43.fr)

**SAGE**  
**Loire amont**

  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
**Haute-Loire**

## CONTACT

• **Michel Joubert**, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire amont  
• **Valérie Badiou**, Animatrice du SAGE Loire amont  
Hôtel du Département  
1 place Monseigneur de Galard  
CS 20310 - 43009 Le Puy-en-Velay Cedex  
tél. : 04 71 07 43 50 - email : [valerie.badiou@cg43.fr](mailto:valerie.badiou@cg43.fr)

Maîtrise d'ouvrage du journal :  
Conseil général de Haute-Loire  
Création : crescend'O 04 72 73 05 92  
Mise en page : service communication CG43

Crédits photos : V. Badiou, CG43  
Crédit cartographique : IGN BD CARTHAGE® ET CARTO